

Football/Séminaire international sur les nouvelles lois de jeu

Entraîneurs locaux et journalistes sportifs en recyclage

J.F.M

Owendo/Gabon

A une semaine du début du National Foot-1 et 2, l'Association des entraîneurs et éducateurs de football du Gabon (AEEFG) a organisé, vendredi dernier, dans les locaux de la Fédération gabonaise de football (Féga-foot), un séminaire sur les nouvelles lois Fifa du jeu destinées aux entraîneurs et journalistes sportifs.

Durant six heures, Olivier Youssouf Mbera, instructeur Caf, a revu l'ensemble des lois ayant subi des modifications.

Notamment la loi 3 sur les joueurs. En effet, celle-ci stipulait qu'"aucun match ne peut débuter ou continuer si l'une ou l'autre équipe dispose de moins de sept joueurs". La nouvelle règle autorise un entraîneur de modifier son changement si et seulement si le joueur n'a pas foulé l'aire de jeu. Puis Mbera de préciser que : "Ne peut être considéré comme remplaçant un joueur dont le nom figure dans la feuille de match et qui, auparavant, a été examiné par les officiels à la veille de la rencontre. Et le changement ne peut s'effectuer qu'à un arrêt de jeu



Photo : J.F.Marola

Olivier Mbera, instructeur Caf et...

et le joueur doit obligatoirement passer par la ligne médiane", a-t-il rappelé.

La même loi aborde l'exclusion des joueurs ou des remplaçants. Ainsi, pour un joueur exclu avant la soumission de la feuille de match, il ne peut être inscrit sur la feuille de match à quelque titre que ce soit. "Après avoir été inscrit comme titulaire sur la feuille de match et avant le coup d'envoi, il peut être remplacé uniquement par des joueurs inscrits comme remplaçants".

Sur la loi 4 relative à l'équipement des joueurs, le nouveau bréviaire en vigueur recommande : "Tout ruban



Photo : J.F.Marola

Journalistes et entraîneurs se sont retrouvés à l'issue du séminaire.

adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussure sur laquelle il est appliqué ou qu'il recouvre".

En cas de perte accidentelle de la chaussure ou du protège-tibia, la loi autorise le joueur de les remettre le plus vite possible et au plus tard lors du prochain arrêt



Photo : J.F.Marola

... et Raphaël Nzamba Nzamba, président de l'AEEFG, ont animé le stage.

de jeu. Cependant, si un joueur venait à perdre sa chaussure ou un protège-tibia durant une action prometteuse, si celui-ci venait à marquer un but, il ne peut être refusé.

S'agissant des nouveaux pouvoirs attribués à l'arbitre, on note que ce dernier a désormais le droit de sanctionner un joueur qui aurait affiché des comportements antisportifs lors de l'échauffement, à la mi-temps et après le match. Que le directeur de la partie peut sanctionner ce joueur en lui infligeant un avertissement ou par procès-verbal. Les nouveaux attributs de l'arbitre vont

plus loin. En effet, l'arbitre central peut expulser son assistant s'il constate que ce dernier est incompetent. Par la suite, un test de connaissances à travers des séances vidéo.

Pour l'instructeur Caf, "dans une rencontre, l'arbitre dispose de trois secondes pour prendre une décision. Celui-ci, doit s'appuyer sur trois critères de jugement : la mégarde, l'imprudence et la violence", a-t-il insisté. « Je tiens aussi à souligner qu'il est désormais possible de soigner un joueur de champ sur le terrain, à condition que le coupable de la faute ait été sanctionné par un carton jaune ou rouge », a-t-il ajouté.

Il faut dire que ce séminaire s'est déroulé sans une grande affluence des entraîneurs.

Raphaël Nzamba, président de l'AEEFG, a reconnu qu'il sort grandi de cette formation. Occasion pour lui de saluer la participation massive des hommes des médias. Pour M. Nzamba, dans le football, les joueurs comme les encadreurs et journalistes, chacun doit pouvoir appréhender et maîtriser, dans son couloir, un certain nombre de règles pour éviter la cacophonie qui s'installe dans nos stades.



CHEF D'ORCHESTRE D'UN UNIVERS COMPLEXE

Avec le support d'Egis (Groupe d'envergure mondiale) et de l'Aéroport Marseille Provence, ADL a constitué une équipe solide et régulièrement formée au Gabon pour :

- La maintenance des infrastructures
- La mise en œuvre des opérations aéroportuaires
- Le service auprès de ses clients compagnies aériennes, entités commerciales et passagers

Grâce à Egis, ADL bénéficie d'un réseau de 17 aéroports, dont 5 en Afrique :

- Optimisation des dépenses par la mutualisation des achats
- Accès permanent aux expertises du groupe Egis ou externe
- Mise à disposition de personnels d'encadrement et techniques compétents
- Partage d'expérience et de bonnes pratiques

ADL entretient des relations étroites et constructives avec l'ensemble des acteurs de l'aéroport :

Agence nationale de l'aviation civile (ANAC), Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique (ASECNA), Haute Autorité de la Sécurité et de la Facilitation (HASF), SERVAIR, Assistance en escale (HPG), Police de l'Air et des Frontières (PAF), Douanes, Gendarmerie et le Commissariat de Police de l'aéroport (COMPOL-AE).